Parrainage Aon Assurances – Règlement 2011

- **Article 1.** Durée de l'opération du 01/07/2011 au 31/12/2011.
- **Article 2**. L'opération est destinée aux clients particuliers détenteurs d'un contrat d'assurance souscrit par l'intermédiaire d'Aon Assurances.
- **Article 3**. Les clients d'Aon Assurances qui participent à l'opération de parrainage sont désignés sous le nom de « parrain ». Les personnes recommandées par les parrains sont désignées sous le nom de « filleuls ».
- **Article 4**. Les salariés du groupe Aon ainsi que les membres de la famille du parrain vivant sous le même toit ne peuvent être filleuls.
- **Article 5. Le filleul doit être un nouveau client et souscrire par l'intermédiaire d'Aon Assurances un contrat pour un véhicule automobile.**
- **Article 6.** L'opération parrainage consiste en une "offre cadeau" pour le parrain. L'offre est limitée à 5 (cinq) filleuls par parrain pour la durée de l'opération.
- **Article 7.** L'offre cadeau est un chèque de 20 (vingt) euros, acquis par le parrain pour chaque filleul parrainé (un seul parrainage par filleul).

Si, pour un parrain**,** plusieurs filleuls résident dans le même foyer, on ne comptabilisera qu'un seul cadeau pour le parrain. Les chèques cadeaux, qui ne peuvent dépasser un total de 100 (cent) euros par parrain, seront envoyés au parrain à la fin de la période.

- **Article 8. Le filleul devra transmettre à Aon Assurances le coupon parrainage** mentionnant le nom et le numéro d'identifiant personnel du parrain afin que ce dernier puisse bénéficier du chèque cadeau.
- **Article 9.** Le fait de participer à cette opération entraîne de la part des parrains l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité. Toute difficulté d'interprétation de ce règlement fera l'objet d'une demande écrite à la direction d'Aon Assurances, qui apportera les précisions nécessaires.
- **Article 10.** Aon France ne pourra être tenu pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération de parrainage, ses modalités et/ou ses offres financières devaient être en partie ou en totalité reportées, modifiées ou annulées.

Pour participer, rien de plus simple ! Il vous suffit de remettre à vos filleuls les coupons ci-dessous et de leur demander de nous le renvoyer.

Coupon Parrainage

Parrain _____ (*Nom*) _____ (*N° identifiant personnel*)

Filleul _____ (*Nom*) _____ (*Prénom*)

Pour obtenir un devis (réservé aux filleuls) :

Téléphone : N°Azur 0 810 206 205 PRIX D'APPEL LOCAL

Internet : www.AonAssurances.com

E-mail : DevisAonAssurances@aon.fr

Fax : 01 40 61 61 19

Adresse : 31-35 rue de la Fédération 75715 Paris Cedex

Coupon Parrainage

Parrain _____ (*Nom*) _____ (*N° identifiant personnel*)

Filleul _____ (*Nom*) _____ (*Prénom*)

Pour obtenir un devis (reservé aux filleuls) :

Téléphone : N°Azur 0 810 206 205 PRIX D'APPEL LOCAL

Internet : www.AonAssurances.com

E-mail : DevisAonAssurances@aon.fr

Fax : 01 40 61 61 19

Adresse : 31-35 rue de la Fédération 75715 Paris Cedex

Coupon Parrainage

Parrain _____ (*Nom*) _____ (*N° identifiant personnel*)

Filleul _____ (*Nom*) _____ (*Prénom*)

Pour obtenir un devis (reservé aux filleuls) :

Téléphone : N°Azur 0 810 206 205 PRIX D'APPEL LOCAL

Internet : www.AonAssurances.com

E-mail : DevisAonAssurances@aon.fr

Fax : 01 40 61 61 19

Adresse : 31-35 rue de la Fédération 75715 Paris Cedex

Coupon Parrainage

Parrain _____ (*Nom*) _____ (*N° identifiant personnel*)

Filleul _____ (*Nom*) _____ (*Prénom*)

Pour obtenir un devis (reservé aux filleuls) :

Téléphone : N°Azur 0 810 206 205 PRIX D'APPEL LOCAL

Internet : www.AonAssurances.com

E-mail : DevisAonAssurances@aon.fr

Fax : 01 40 61 61 19

Adresse : 31-35 rue de la Fédération 75715 Paris Cedex

Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75715 Paris Cedex
t +33(0)1 58 75 75 75 | **f** +33(0)1 58 75 77 77 | **w** aon.fr

Société de courtage en assurances et réassurances immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires d'Assurances sous le N° 07 001 560
SA au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Nanterre | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248

GARANTIE FINANCIERE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES